

## 🌞🌡️ PLAN CANICULE 2021 🌡️🌞

Dans le cadre du plan canicule 2021, et à titre préventif, la ville de Villers-Sous-Saint-Leu met en place un registre nominatif qui recense les personnes fragilisées qui le souhaitent.

Comment se faire recenser ?

L'inscription sur le registre se fait en mairie :

- 📍 par téléphone au 03 44 56 31 25
- 📍 par courriel [accueil@villerssoussaintleu.fr](mailto:accueil@villerssoussaintleu.fr)

Ce recensement est facultatif et sur la base du volontariat.

Les informations sont confidentielles et uniquement utilisées en cas de déclenchement de l'alerte canicule par la Préfète de l'Oise.

Peuvent figurer sur ce registre :

- 📍 Personnes âgées de 70 ans et plus
- 📍 Personnes adultes en situation de handicap ou à mobilité réduite
- 📍 Personnes fragiles et/ou isolées



## ATTENTION CANICULE



### Buvez de l'eau et restez au frais



Évitez  
l'alcool



Mangez en  
quantité suffisante



Fermez les volets  
et fenêtres le jour,  
aérez la nuit



Mouillez-vous  
le corps



Donnez et prenez  
des nouvelles  
de vos proches



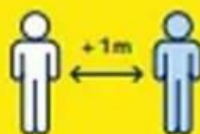
Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19



Lavez-vous les mains régulièrement



Portez un masque



Respectez une distance d'un mètre

**EN CAS DE MALAISE,  
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :  
0 800 06 66 66 (appel gratuit)  
solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • #canicule